

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE  
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
Bureau du Contentieux Interministériel  
et du Droit de l'Environnement  
Affaire suivie par : Mme VARCIN  
Tél. 04.92.36.72.72  
Fax. 04.92.32.26.91  
e.mail: elisabeth.varcin@  
alpes-de-haute-provence.gouv.fr

DIGNE-les-BAINS, le 17 SEP. 2012

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2012-1927**

**portant modification de la composition  
nominative de la Commission Départementale  
de la Nature, des Paysages et des Sites**

**LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

**Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le Code l'environnement, et notamment ses articles R.341-16 à R.341-24 ;

VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

VU l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-601 du 23 mars 2010 portant renouvellement de la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-1010 du 8 juin 2011 portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-1850 du 5 octobre 2011 portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-289 du 16 février 2012 portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

**VU** le courrier du Président de l'UNICEM du 17 avril 2012, proposant Monsieur Christophe Gaucher, en remplacement de Monsieur Dominique Seux, pour siéger au sein de la formation carrières de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: La composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, présidée par le Préfet est modifiée comme suit :

### **1. Formation spécialisée dite des carrières**

4<sup>ème</sup> collège : représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières

-suppléant : Monsieur Dominique SEUX, Alpes du Sud Matériaux.

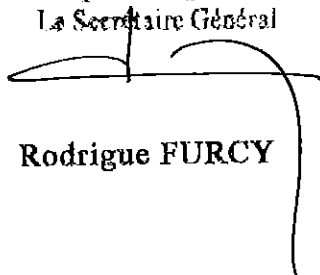
est remplacé par:

-suppléant : Monsieur Christophe GAUCHER, Directeur Alpes du Sud Matériaux.

### **Article 2 :**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié aux membres de la Commission.

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général



Rodrigue FURCY